

ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2009

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19 :00 au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le dix-neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil.

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR.

1. Rencontre avec M. Steven Frenza de Genivar
2. Isolation Aqueduc route 138
3. Pont de bois du rang Saint-André Sud-Ouest
4. Pont d'acier sur le Rang Nord de la Rivière Chicot
5. Déneigement voie ferrée par Québec-Gatineau
6. Contrat de la collecte sélective avec le Groupe EBI
7. Adoption du règlement numéro 176 modifiant le règlement de zonage
8. Eau potable : Formation des employés de l'abattoir
9. Assurances MMQ réduction de 10% schéma de couverture de risques
10. Achat : Dessous de table, barrière de sécurité et perceuse à impact

1- RENCONTRE AVEC M. STEVEN FRENZA DE GENIVAR.

M. Steven Frenza de Genivar expose au conseil les détails de la soumission concernant les services en ingénierie pour le projet de la collecte et du traitement des eaux usées.

Genivar a fourni un prix des services en ingénierie en se basant sur les formules de calcul recommandées par l'ordre des ingénieurs du Québec. Il en est de même pour le prix des services d'un laboratoire qui a été fourni selon les recommandations de leur association. Pour les autres prix mentionnés au bordereau de soumission, M. Frenza a expliqué au conseil leur provenance et la façon de l'établir.

Genivar s'engage à fournir un service de qualité et s'engage également à collaborer et à participer à toutes rencontres ou à la préparation de documents ou calculs permettant à la municipalité d'obtenir un meilleure aide financière du gouvernement pour ce projet.

rés.2894-09

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Genivar concernant les services en ingénierie pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées. Il est également résolu que Genivar

est autorisé à débiter les relevés nécessaires à la confection des plans ainsi qu'à la validation des sites proposés pour aménager le système de traitement des eaux.

Adopté à l'unanimité

2- ISOLATION AQUEDUC ROUTE 138

Le Ministère des Transports refuse de faire les travaux permettant d'enfouir plus profondément l'aqueduc sur la route 138 aux endroits de travaux sur les ponceaux. Le Ministère prétend que l'aqueduc n'était pas enfoui assez creuse et ne répondait pas aux normes.

Comme l'aqueduc est enfoui actuellement dans la pierre, il suffirait d'y ajouter un isolant pour s'assurer que la conduite ne gèle pas en hiver.

3- PONT DE BOIS DU RANG SAINT-ANDRÉ SUD-OUEST

rés.2895-09

Attendu que selon certaines informations obtenues du bureau de député de Berthier, les travaux de construction d'une nouvelle structure du pont de bois du rang Saint-André Sud-Ouest sont prévus en 2012 par le Ministère des Transports ;

Attendu que suite à des travaux de réfection effectués en 2008 sur ce pont par Construction Jomiguy, l'entrepreneur a constaté que la structure du pont était grandement endommagée et qu'il y avait lieu de refaire la structure dans les meilleurs délais possible ;

Attendu que la détérioration du pont pouvant amener à sa fermeture inquiète énormément le conseil, puisque sa fermeture provoquerait **un détour de plus de 25 kilomètres et causerait d'énormes inconvénients pour le transport scolaire, le déneigement des chemins, le service postal, la collecte des ordures etc.** ;

Attendu que les coûts de construction d'un tel pont sont minimes par rapport au détour à effectuer par les personnes résidant sur le rang Saint-André Sud-Ouest et par les entreprises effectuant les différents services gouvernementaux dont principalement le transport scolaire, le service postal et le déneigement ;

En conséquence, il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Ministère des Transports de vérifier l'état du pont de bois du Rang Saint-André Sud-Ouest et de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'il restera ouvert à la circulation des véhicules jusqu'au moment de sa reconstruction.

Adopté à l'unanimité

4- PONT D'ACIER SUR LE RANG NORD DE LA RIVIÈRE CHICOT.

Attendu que selon certaines informations obtenues du bureau de député de Berthier, les travaux de construction d'une nouvelle structure remplaçant le pont d'acier sur le rang Nord de la Rivière Chicot sont prévus en 2011 ;

Attendu que le pont d'acier est fermé depuis le 18 mai 2007 et que la municipalité avait obtenues des informations à l'effet que les plans et devis d'un nouveau pont devait se faire en 2009 et que le pont devait être reconstruit en 2010 ;

Attendu que le conseil espérait que ce pont soit construit en 2010 afin d'améliorer la sécurité pour le transport scolaire et les véhicules lourds qui sont obligés d'emprunter depuis la fermeture du pont d'acier la Traverse du Moulin

Doucet (intersection Traverse du Moulin Doucet avec la rue Principale et le rang Sud de la Rivière Chicot) ;

Attendu qu'il était beaucoup plus sécuritaire d'emprunter le pont d'acier au lieu de l'intersection de la Traverse du Moulin Doucet même si la municipalité a réduit la vitesse à 50 km/heure sur la rue Principale et sur le rang Sud de la Rivière Chicot près de cette intersection ;

Attendu que la municipalité a déjà produite une résolution sur tous les inconvénients causés par la fermeture de ce pont à l'automne 2008 ;

rés.2896-09

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Ministère des Transports du Québec que ce pont soit reconstruit en 2010.

Adopté à l'unanimité

5-DÉNEIGEMENT DE LA VOIE FERRÉE PAR QUÉBEC-GATINEAU

Le dossier concernant la facturation pour le déneigement des voies ferrées par Québec Gatineau est rendu dans le bureau du député fédéral de Berthier Maskinongé, M. Guy André.

Un rapport sera fait à la municipalité par M. Sylvain Paquin du bureau du député. Des informations seront obtenues à savoir si le MTQ reçoit des factures de déneigement par Québec Gatineau et s'il les paie.

6-CONTRAT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AVEC EBI ENVIRONNEMENT

rés.2897-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le maire, M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon, à signer le contrat de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles recyclables avec EBI Environnement Inc pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité

7-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Règlement numéro 176

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin de permettre des usages de récréation en plein air dans la zone numéro 20 VH

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 27 juillet 2009 ;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert désire amender le règlement de zonage numéro 82 ;

Attendu que le but du présent règlement est de permettre des usages de récréation en plein air dans la zone numéro 20VH avec certaines contraintes sur les distances à respecter des résidences existantes ;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu qu'un règlement portant le numéro 176 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

rés.2898-09

Article 2- Le règlement de zonage numéro 82 est modifié afin de permettre dans la zone numéro 20VH les usages de récréation en plein air.

Article 3- La grille de spécifications du règlement de zonage est modifié pour le groupe « Récréation » en ajoutant « **note 14** » à la zone 20VH pour la colonne intitulé : « Récréation en plein air ».

Article 4- La grille de spécifications « Notes » est modifié par l'ajout de :

Note 14 : Les usages de récréation en plein air sont autorisés, sauf les usages concernant les champs de tir et à la condition que les activités se tiennent à une distance minimum de **300 mètres** de toute résidence voisine.

Article 5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le projet de règlement ci-dessus a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renonceront à sa lecture.

8-EAU POTABLE : FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'ABATTOIR

Le directeur présente au conseil les conditions d'Emploi Québec pour la certification d'un opérateur de l'usine de filtration. La formation est la suivante : P5a avec examen, apprentissage avec un compagnon et 1850 heures d'apprentissage avec supervision.

Deux employés de l'abattoir sont prêts à suivre cette formation. Mais avant tout, les membres du conseil préfèrent avoir une entente avec M. Benoît Brizard, si possible.

9- ASSURANCES MMQ RÉDUCTION DE 10% SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES.

rés.2899-09

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert atteste que la Municipalité respecte le schéma de couverture de risques de la MRC de d'Autray qui a reçu l'approbation du Ministère de la Sécurité Publique.

Adopté à l'unanimité

10-ACHAT : DESSOUS DE TABLE, BARRIÈRE DE SÉCURITÉ ET PERCEUSE À IMPACT

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les achats suivants :

rés.2900-09

1 perceuse à impact	229.98\$
3 dessous de table	135.80/chacune
10 barrière de sécurité	59.00\$/chacune

Adopté à l'unanimité

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 19e jour du mois d'octobre 2009

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire.-trésorier